

RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
 \*\*\*\*\*  
 ASSEMBLÉE NATIONALE  
 \*\*\*\*\*  
 TROISIÈME LÉGISLATURE  
 \*\*\*\*\*



Unité-Travail-Progress  
 \*\*\*\*\*

**CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENTS MEMBRE  
 DE L'UIP**

**REUNION-DEBAT : « INTENSIFIER L'ACTION PARLEMENTAIRE POUR REPOUDRE A  
 L'URGENCE CLIMATIQUE »**

**ELEMENTS D'INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE  
 NATIONALE**

**« *Le rôle du parlement et des Parlementaires dans la réalisation  
 de l'Accord de Paris* »**

*Le Président de l'Assemblée nationale, empêché, m'a fait honneur de le  
 représenter à cette importante réunion et présenter son intervention.*

**Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire ;**

**Monsieur le Président du Conseil National Autrichien ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de Parlement ;**

**Distingués Participants ;**

Je tiens tout d'abord à remercier l'Union Interparlementaire, l'Organisation des Nations Unies et le Parlement autrichien pour les dispositions prises pour la réussite de cette réunion en ligne.

C'est un immense honneur et un plaisir pour moi de pouvoir m'exprimer sur l'axe de réflexion « ***le rôle du parlement et des Parlementaires dans la réalisation de l'Accord de Paris*** ».

En effet, la mise en œuvre de l'Accord de Paris est basée sur des outils présentés par les pays parties appelés Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les CDN reflètent les engagements d'atténuation et d'adaptation de ces pays parties et tiennent compte des circonstances qui leurs sont propres. Il existe un lien fort entre la mise en œuvre des CDN et les ODD.

Les progrès d'ensemble réalisés ainsi que les moyens de mise en œuvre des CDN, sont examinés tous les cinq (5) ans dans le cadre d'un bilan mondial. Leur révision est prévue pour l'année en cours.

Rappelons que l'Accord de Paris prévoit la limitation du réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et la poursuite des efforts pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C, seuil souhaité par les pays les plus vulnérables, notamment les pays insulaires.

A la COP21 à Paris, les parlementaires ont fait valoir que l'accord de Paris devait prévoir et promouvoir des moyens ambitieux pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources naturelles. C'est ainsi qu'aujourd'hui, ils ont un rôle non négligeable à jouer dans la réalisation de cet accord mondial. Le plan d'action parlementaire en cours décline une feuille de route dans laquelle les actions qu'ils doivent mener et les démarches à suivre pour adopter et modifier les lois nationales sont clairement définies ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale.

**Rappelons-nous qu'à la COP25 à Madrid**, les parties n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour rehausser leurs ambitions avant la COP 26 et définir les règles du marché de carbone.

Une telle situation qu'on peut se permettre de qualifier de faible solidarité internationale pour le climat interpelle les parlements et les parlementaires, car leur implication totale dans le suivi de la mise en œuvre des **contributions déterminées au niveau national** (CDN) s'impose afin de garantir la transparence dans les engagements des pays et la prise en compte des intérêts des populations à la base, qui sont les maillons essentiels de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les parlements et les parlementaires doivent soutenir et encourager la mise à jour, **à la hausse**, des contributions nationales et influencer le processus afin que les nouvelles planifications intègrent les programmes nationaux de développement dans le contexte des ODD.

Ils doivent particulièrement veiller à l'implication du secteur privé et des organisations de la société civile tant dans le financement que dans la mise en œuvre des actions planifiées dans les CDN.

Au Tchad, par exemple, l'Assemblée nationale a créé en son sein une commission permanente chargée du suivi de la mise en œuvre des ODD et qui a réalisé l'exercice d'auto-évaluation avec l'appui de l'UIP en décembre 2018.

En notre qualité de Président du Forum des Parlementaires de la convention des Nations Unie sur la Lutte Contre la Désertification de, 2011

à 2015, durant notre mandat, nous avons contribué à la mise au point du guide de l'action parlementaires intitulé « *rôle des Parlementaires dans le processus de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification* » que nous avons diffusé à travers le monde lors des conférences et ateliers des parlementaires. Nous vous invitons à le consulter sur le site du Secrétariat Exécutif de ladite Convention.

Aujourd'hui, il est clairement constaté que les pays pollueurs ne s'engagent pas suffisamment dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et demandent aux pays en voie de développement, dont les pays africains, de continuer à protéger la biodiversité (forêt, tourbière, etc.) qui séquestrent le carbone alors que la compensation y afférente ne se concrétise pas ou très peu. C'est aussi la raison pour laquelle les parlementaires doivent intensifier le plaidoyer en faveur de l'application effective du principe pollueur-payeur constamment réclamé par les pays africains.

**Madame la Présidente**

**Mesdames, Messieurs**

Au regard de ce qui précède, les parlementaires sont interpellés et doivent se poser les questions suivantes :

- 1. Quel rôle doivent jouer les parlements et les parlementaires pour faciliter le mécanisme et le processus d'accès au financement du fonds vert pour le climat ?***
- 2. Que doivent faire les parlements et les parlementaires pour amener les grands pays à adhérer pleinement à l'accord de Paris et à***

***s'entendre pour rehausser leurs ambitions et respecter les règles du marché de carbone avant la COP26 ?***

En ce qui concerne l'énergie, enjeu primordial du moment, les parlementaires pourraient encourager leurs gouvernements à envisager des partenariats, de façon bilatérale, avec **des pays plus coopératifs** afin de multiplier les sources de financement répondant à leurs problèmes.

Pour terminer, j'invite les parlements et les parlementaires à s'interroger régulièrement sur les actions à mener en priorité afin d'impulser l'action politique répondant à l'urgence climatique à l'échelle nationale.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**